DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
ECHIQUIER CHINA
PART R

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

ECHIQUIER CHINA, Part R
Code ISIN:FR0010881755

Initiateur:LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet:www.lbpam.com- Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et règlementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés:31/07/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type:Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France. Classification:Actions internationales.

Durée:La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum règlementaire.

Objectifs: L'objectif du FCP est de chercher à tirer parti des opportunités créées par la croissance de la Chine (y compris Hong Kong), pour obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI China 10/40 Dividendes Nets Réinvestis. Le FCP est géré activement et vise à obtenir une performance nette de frais supérieure à celle son indice de référence MSCI China 10/40 Dividendes Nets Réinvestis.

La gestion est discrétionnaire de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi de l'OPC avec son indicateur de référence pourront être significatifs. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice MSCI China 10/40 Dividendes Nets Réinvestis, qui constitue l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplication (comme expliqué ci- avant). LBP AM a délégué à la Financière de l'Echiquier (LFDE) la gestion financière du portefeuille du FCP afin de faire bénéficier les porteurs de l'expertise de LFDE en matière de gestion active de portefeuilles composés d'actions. Le choix des titres se fait en deux étapes : • Analyse d'univers de valeurs (l'« Univers d'Analyse »). L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs composant l'indice MSCI China 10/40, est analysé à partir de critères ESG afin de déterminer la note moyenne que le FCP devra dépasser (la "Note Moyenne Améliorée") (sur la base des filtres suivants listes d'exclusion et note ESG GREaT), et la seconde vise à sélectionner les titres dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse, selon les critères financiers et extra financiers tels que décrits ci-après Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM, et sur l'expertise interne des gérants de LFDE. Cette analyse est décrite au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. LFDE utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées (valeurs les moins bien notées et/ou exclues). La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par LFDE est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La liste d'exclusions de LBP AM sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. In fine, LFDE reste seule juge de l'opportunité d'un investissement, et de la qualité extra-financière des émetteurs. • Sélection des titres. La stratégie d'investissement du FCP consiste à sélectionner les valeurs présentant les meilleures perspectives boursières (potentiel de valorisation et capacité bénéficiaire estimés les plus attractifs) avec une bonne visibilité à moyen- long terme. La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. A l'image des valeurs présentes dans l'univers d'investissement, la gestion ne s'intéresse pas seulement aux grandes capitalisations, celle-ci se réservant la possibilité d'investir jusqu'à maximum 50 % en titres de petites capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros au moment de l'achat) et/ou de moyennes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 millions et 5 milliards d'euros au moment de l'achat). L'analyse fondamentale menant à la sélection de valeurs est réalisée ainsi selon le processus suivant : (i) analyse financière et boursière de l'univers de valeurs ; (ii) analyse des qualités intrinsèques de la société et de son management et (iii) contacts réguliers avec les dirigeants de sociétés qui apportent leur contribution à l'élaboration des décisions. Les titres sont principalement sélectionnés au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur le marché des actions émises par les sociétés chinoises, dans la limite de 10 % de l'actif net et dans le respect des contraintes ESG définies ci-avant. LFDE s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP. En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra- financière. L'exposition au risque actions des marchés chinois, à hauteur de 90 % minimum et de 110% maximum (risque de surexposition), est obtenue par des investissements en direct sur les marchés actions, ou par le biais d'OPC (dont des OPC de droit chinois dans la limite de 10 % de l'actif net), ainsi que par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Sur opportunité, le FCP pourra être exposé sur des titres d'autres pays asiatiques dont le potentiel de valorisation est également lié au développement de la Chine. Le FCP peut également investir dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire dits de bonne qualité de crédit correspondant souvent à une notation minimale BBB- /Baa3 (catégorie Investissement Grade) en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus ou à une notation jugée équivalente par la société de gestion. L'acquisition ou la cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché. La détention de titres non notés ou non Investment Grade (notation inférieure à BBB-/Baa3) ne dépassera pas 10 % de l'actif net. A titre accessoire, le FCP pourra investir en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et de FIA français et/ou étrangers respectant les 4 critères d'équivalence prévus à l'article R. 214-13 du code monétaire et financier. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la société de gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la société de gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Le FCP peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur indices, change et taux, pour poursuivre son objectif de gestion. Le FCP est géré de façon totalement discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

Affectation des sommes distribuables:Capitalisation

Faculté de rachat:Faculté de rachat :
Les rachats de parts sont centralisés, chaque jour de publication de la valeur liquidative, en J au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank et sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative datée du jour ouvré suivant (J + 1).

Investisseurs de détail visés:Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque entre moyen et élevé sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Prospectus.

Nom du dépositaire:CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit:le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque:





L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée. Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'indicateur synthétique de risque du produit sont les suivants :
• Risque de liquidité
• Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés
• Risque de crédit
Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus. La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance: Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 5 ans Exemple d'investissement: 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 780 €	980 €
	Rendement annuel moyen	-82,20%	-37,16%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 650 €	5 150 €
	Rendement annuel moyen	-43,50%	-12,43%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 390 €	7 630 €
	Rendement annuel moyen	-6,10%	-5,27%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 460 €	15 560 €
	Rendement annuel moyen	44,60%	9,25%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :
- 17/02/2021 et 17/02/2026 pour le scénario défavorable
- 17/06/2020 et 17/06/2025 pour le scénario intermédiaire
- 17/07/2016 et 17/07/2021 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.
Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps:
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux (en €)	820 €	1 752 €
Incidence des coûts annuels (*)	8,20%	3,43% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -1,8% avant déduction des coûts et de -5,3% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts:

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 6,0% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels	Jusqu'à 600 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,76% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	176 €
Coûts de transaction	0,44% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	44 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée: au minimum de 5 ans.
L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.
La Société de Gestion de l'OPC peut décider, dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC, de déclencher un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :
Si vous êtes investisseur personne physique :
- par courrier : LBP AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

Si vous êtes investisseur personne morale :
- par courrier : LBP AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse https://www.lbpam.com/publications.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR:Article 8
Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 10 années passées, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France).
Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : https://www.lbpam.com/fr/products/fr0010881755. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.